



RÈGLEMENT DE CONSULTATION N° TMP/98974 *Refonte du site internet du Greta GPI2D*

**Consultation passée selon une procédure adaptée
(Article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)**

**Date limite des offres : jeudi 18 juin 2020 – 12h
<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/98974/show>**

Article Premier. Objet de la consultation	9
1.1 Objet	3
1.2 Maitrise d'ouvrage.....	4
Article 2. Conditions de la consultation	9
2.1 Définition de la procédure	9
2.2 Décomposition en tranches et en lots	9
2.3 Nature de l'attributaire	10
2.4 Documents fournis aux candidats	10
2.5 Variantes	12
2.6 Options	9
2.7 Délai de réalisation.....	9
2.8 Modifications de détails au dossier de consultation	10
2.9 Délai de validité des offres.....	10
2.10 Délais de paiement.....	12
2.11 Compétences des candidats/références à fournir.....	10
2.12 Calendrier	12
Article 3. Présentation des offres	13
3.1 Les pièces de l'offre.....	13
3.2 Documents administratifs.....	13
3.3 Demandes de renseignements d'ordres techniques et administratifs	13
Article 4. Examen des offres et attribution du marché	14
4.1 Examen des candidatures.....	14
4.2 Analyse, sélection et attribution du marché.....	14
Article 5. Conditions d'envoi ou de remise de l'offre	18
5.1 Modalités de transmission des offres	18
5.2 Les offres.....	18

--



ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION

- **1.1 Objet**

La présente consultation concerne la refonte du site internet du Greta GPI2D (<http://www.gpi2d.greta.fr>) selon les fonctionnalités et l'organisation indiquées dans le cahier des charges.

Le marché est constitué d'1 lot unique.

- **1.2 Maitre d'ouvrage**

Greta GPI2D – 134 rue d'AUBERVILLIERS 75 019 PARIS

01 40 64 13 80

<http://www.gpi2d.greta.fr/>

Home page actuelle du site du GRETA GPI2D

--



ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

• 2.1 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée.

Les candidats sont libres de répondre à cette consultation. Toute réponse entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement de Consultation des entreprises ainsi que la législation en vigueur. Aucun dédommagement ne pourra être exigé quelle que soit la suite donnée à la consultation, à l'exception des 3 candidats retenus pour présenter l'avant projet prévu. Cf. article 4.2 .

• 2.2 Décomposition en tranches et en lots

Non.

• 2.3 Nature de l'attributaire

Sans objet.

• 2.4 Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement,
- L'acte d'engagement,
- Le cahier des charges et ses annexes,
- Le bordereau des prix
- Le CCAG FCS

Les candidats sont tenus de vérifier le contenu du dossier transmis et sa conformité à la liste des pièces fournies. Aucun délai supplémentaire ne pourra être accepté du fait d'un dossier incomplet.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme accessible de la manière suivante : <https://mapa.aji-france.com>

Le candidat doit impérativement se conformer aux directives du site pour qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments ou modifications.

--

- **2.5 Variantes**

Les candidats doivent répondre à la solution de base. Les variantes seront prises en considération.

- **2.6 Options**

Sans objet.

- **2.7 Délai de réalisation et pénalités**

Les prestations sont à effectuer à compter de la notification du marché. Le planning détaillé du projet (avec détail des différents points d'étapes) sera proposé par le candidat lors de la remise de son offre. Il reprendra les grandes lignes de la « présentation du projet ».

Au moment de la signature de marché, il sera arrêté d'un commun accord, entre le Greta GPI2D et le candidat.

Montant des pénalités : 40 € HT/ jour. La valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité est la valeur totale du projet hors contrat de maintenance (art 14. CCAG FCS).

- **2.8 Modifications de détails au dossier de consultation**

La Personne Responsable du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **2.9 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **2.10 Délai de paiement**

Le paiement est effectué par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception des factures et après livraison des prestations.

- **2.11 Compétences des candidats /références à fournir**

Les candidats devront justifier :

--

- de compétences de création de sites internet,
- de références dans l'e-administration.

- **2.12 Calendrier**

- Date de lancement de la consultation : le 18 mai 2020
- Date limite de réception des offres : le 18 juin 2020 - 12h
- Auditions puis choix du prestataire : 29 juin 2020
- Date début des prestations : 16 juillet 2020

Avant le développement le prestataire devra présenter une maquette du site, simulant l'interactivité avec le maximum d'écrans de niveau 1 et 2.

--



ARTICLE 3 PRESENTATION DES OFFRES

• 3.1 Les pièces de l'offre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui.

- La présentation de la société : organisation, métiers, références clients sur 2017/2018/2019 (structures- coordonnées -contacts- description des prestations réalisées).
- Un mémoire technique présentant la méthodologie de travail proposé.
- Un planning prévisionnel, daté et signé, précisant toutes les étapes, contributions et livrables.
- Le tarif/devis détaillé (HT et TTC) pour les solutions proposées et la grille détaillée des prestations (voir annexe). Ce devis est réputé couvrir les droits de propriété intellectuelle afférents aux prestations.
- Un contrat de maintenance selon la description indiquée dans le cahier des charges.

Le Document de Consultation des Entreprises incluant le Règlement de la Consultation, le calendrier de travail, l'Acte d'Engagement, le Cahier des charges valant CCTP et CCAP, le Bordereau des prix, paraphés, datés et signés avec la mention « bon pour acceptation », le CCAG FCS.

• 3.2 Documents administratifs

3.2.1 Offre en groupement

Le candidat devra fournir des justificatifs concernant sa situation juridique :

- Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants complété et signé,
- Déclaration du candidat complété et signé,
- En cas de réponse en groupement, production pour chacun des opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

3.2.2 Obligations fiscales

Le candidat retenu devra :

- Fournir les documents attestant qu'il est à jour de ses obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) auprès de l'Urssaf, au 31 décembre de l'année précédente, ainsi que du paiement des impôts et taxes dus au Trésor public,
- Certifier sa régularité au regard de l'emploi de travailleur handicapé si son entreprise comprend au moins 20 salariés,
- Fournir une attestation de vigilance en matière de lutte contre le travail dissimulé.

--

- **3.3 Demande de renseignements d'ordre techniques et d'ordre administratifs**

Pour obtenir des renseignements d'ordre techniques, les demandes devront être transmises sur la plateforme AJI.



ARTICLE 4

EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

• 4.1 Examen des candidatures

Les candidatures éliminées seront :

- Les candidatures des opérateurs économiques qui font l'objet d'une interdiction de soumissionner au regard de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005,
- Les dossiers incomplets, surchargés, raturés ou illisibles,
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées soit le : **jeudi 18 juin 2020 à 12h.**

• 4.2 Analyse, sélection et attribution du marché

Après avoir éliminé les offres conformément à l'article 4.1 du présent règlement, il sera procédé à l'examen des offres. Il sera établi une présélection des offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement pondérés énoncés ci-dessous :

Valeur Technique de l'offre (notée sur 100) appréciée au regard des documents remis par le candidat et des critères / sous-critères suivants :

- Références récentes : organisation, métiers, composition d'équipe(s), chiffre d'affaire sur 3 ans,
- Un portfolio,
- Des exemples le cas échéant de réalisations correspondant à la demande,
- Produit : complétude de la réponse, solution technique, esthétisme au regard du secteur d'activité, ergonomie, évolutivité, référencement (30/100),
- Services associés : pilotage, ressources mises à disposition, maintenance et formation des personnels (20/100),
- Conditions de livraison : planning, délai et conditions de livraison (20/100),
- Le bordereau des prix joint en annexe (20/100).

Suite à l'examen des offres, les candidats présélectionnés seront informés de la date de leur entretien au sein des locaux du Greta GPI2D. **Une maquette du site internet simulant l'interactivité avec le maximum d'écrans de niveau 1 et de niveau 2 devra être présentée à cette occasion.**

Chaque candidat retenu sera rémunéré sur facture à hauteur de 1 200 €. Ce montant n'est pas à intégrer au devis et s'entend en sus.

L'entretien consistera en :

- Une présentation de la société et de ses références,
- Une présentation du projet,
- La méthodologie envisagée,
- Une présentation visuelle générale de la page d'accueil et les menus,

--

- Idée relative à l'adaptation de la charte graphique,
- Choix de l'hébergeur,
- CSM retenu,
- Le prix,
- Un temps d'échanges.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Après les entretiens, le pouvoir adjudicateur procédera à la sélection d'une des offres selon les mêmes critères cités ci-dessus.

--



ARTICLE 5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

• 5.1 Modalités de transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique. Afin de faciliter l'exploitation des documents par la personne publique, les fichiers devront être intitulés de manière explicite.

En cas de dépôt d'un document dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique, ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Les candidats doivent transmettre parallèlement à l'envoi électronique une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde transmise **sous pli scellé** et comportant la mention « copie de sauvegarde » devra obligatoirement être réceptionnée dans les délais fixés pour la réception des offres. Cette copie de sauvegarde pourra éventuellement être utilisée en cas de défaillance du système informatique ou de détection d'un virus.

GRETA GPI2D
134 RUE D AUBERVILLIERS 75 019 PARIS
Refonte du site internet du GRETA GPI2D - CLE DE SAUVEGARDE
– NE PAS OUVRIR -

Si l'offre du candidat est susceptible d'entraîner la transmission de documents volumineux, et pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourraient en résulter, la personne publique autorise le candidat à envoyer son offre sous la forme d'un double envoi :

- Dans un premier temps, il doit transmettre au minimum sa signature électronique sécurisée avant la date limite de remise des offres qui vaut date certaine de réception de l'offre,
- Dans un second temps, le candidat transmet les autres documents constituant la candidature et l'offre dans un délai maximum de 12 heures.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

En cas de remise d'une offre électronique par une autre voie, le GRETA GPI2D ne procédera pas à son analyse.

• 5.2 Les offres

5.2.1 Sous-traitance

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe:

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au 3° de l'article 45 du code des marchés publics,
- Une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

Les pièces mentionnées ci-dessus doivent être signées pour être recevables.

5.2.2 Groupement d'entreprise

En cas de groupement, la forme imposée par la personne responsable du marché est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de la personne responsable du marché tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les soumissionnaires doivent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de mandataire d'un groupement. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

5.2.3 Justifications à produire

Si le candidat retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales pour l'année précédant celle de lancement de la consultation, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire : les certificats et documents délivrés par les administrations et les organismes compétents, ainsi qu'un RIB et attestations d'assurance mentionnés au 2ème de l'article R 324-4 du code du travail, dans un délai de 8 jours francs à compter de la réception de la lettre l'informant que le Greta GPI2D a retenu son offre.

Lu et accepté par le candidat,
(date, cachet et signature)

--